



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le quinze avril 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2026	Nombre de membres présents : 09
Date d'affichage : 15 avril 2026	Pouvoirs : 1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 10

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
Thierry COUESNON Jennifer DAMON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Jessica NARET Patrice SCHLEMER Wuilliana TINAULT Marc VO HA	Carine PETITPAS	Fabien BOURON Pouvoir à Christophe FICHTER

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jennifer DAMON

N° : 2026/4/31

Objet : PROPOSITION DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame la Maire rappelle que, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire ou de l'Adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (24 personnes si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants), proposée par délibération du conseil municipal.

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20/03/2026,

VU la population de la commune au nombre de 384 habitants au dernier recensement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

PROPOSE (10 voix POUR) la liste ci-dessous des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) :

N°1 : Mr BOURON Fabien

N°13 : Mr ROUILLON Philippe

N°2 : Thierry COUESNON

N°14 : Mme BONNEMAIN Chantal

N°3 : Jennifer DAMON

N°15 : Mme BASTIDA Marie-Laure

N°4 : Mr FICHTER Christophe

N°16 : Mr DUPONT Alain

N°5 : Mme NARET Jessica

N°17 : Mr PHILIPPOT Jean-Paul

N°6 : Florent DUGUÉ

N°18 : Mme MITY Monique

N°7 : Carine PETITPAS

N°19 : Mr BERTHIER Pierre

N°8 : Patrice SCHLEMER

N°20 : Mme CLERGEOT Isabelle

N°9 : Wuilliana TINAULT

N°21 : Mr PROUTEAU Gilles

N°10 : Mr VO HA Marc Minh

N°22 : Mr VECTEN Brice

N°11 : Mme CHAMPAGNAC Catherine

N°23 : MME DELMAS Marilyn

N°12 : Mr DUGUE François

N°24 : Mr GERIGEON Emmanuel

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents.

**Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Monique GEORGE**

